



**SNUipp-FSU
Guyane**

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0594 30 13 52
Fax. 0594 30 51 03

E-mail :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

CAPD du Jeudi 18 janvier 2018 DECLARATION du SNUipp-FSU Guyane

Monsieur le Recteur,

Au nom du SNUipp-FSU Guyane, les délégués du personnel présentent leurs meilleurs vœux, pour cette année 2018, à l'ensemble des membres de la CAPD.

2018 sera-t-elle enfin une année porteuse d'espoir et d'ambition pour notre académie ?

Monsieur le Recteur, les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane ont eux aussi des vœux bien précis concernant la gestion collective de nos collègues.

Pour cette année 2018, nous formulons le vœu que vous participiez enfin aux CAPD afin de prendre la mesure du travail effectué par les délégués du personnel avec les services. Ainsi vous serez en mesure de prendre les décisions qui vous incombent et qui sont sans cesse différées, du fait de votre absence permanente.

Votre participation en CAPD serait également un réel gain de temps, pour l'ensemble des membres composant cette instance, car vous pourriez y afficher votre politique relative à la gestion des personnels. Trop souvent, les représentants de l'administration sont dans l'incapacité de répondre à nos interrogations, donc à celles de nos collègues, car elles relèvent de vos responsabilités et de vos décisions.

Enfin, votre présence en CAPD serait, peut-être, l'occasion de voir les décisions votées enfin appliquées.

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane ont encore de nombreux vœux à vous adresser, Monsieur le Recteur, au nom des collègues que nous représentons :

- Le paiement intégral des sommes (salaires, indemnités, primes, retraits abusifs...) dues aux collègues
- L'envoi à la profession, dans les délais légaux, des bulletins de paie, ordres de mission, arrêtés, rapport d'inspection
- La parution systématique de circulaires académiques (formations nationales, indemnités stagiaires, détachement, liste d'aptitude, retraits sur salaire et avances...)
- Le respect de la réglementation nationale (BO, décrets, notes de service...)
- La tenue des CAPD obligatoires (formations, disponibilités et temps partiels sur autorisations, détachements et réintégrations)
- Des réponses précises aux questions diverses avec les références à la réglementation en vigueur
- Des réponses aux courriers, qui vous sont adressés, par nos collègues ou les délégués du SNUipp-FSU Guyane



Une école de qualité pour tous !

En réalisant les vœux du SNUipp-FSU Guyane, Monsieur le Recteur, vous mettrez fin aux démarches sans fin engagées par de trop nombreux collègues et affirmez votre respect à l'égard de la profession.

Nos collègues, qui font vivre au quotidien le service public d'éducation en Guyane, se sentent méprisés par votre absence et votre silence en CAPD. D'ailleurs, la profession n'a même pas eu droit à une carte de vœux de votre part quand d'autres bénéficient d'une réception, bien plus onéreuse, avec discours et petits fours.

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane ne vous demandent pas, Monsieur le Recteur, de prendre de bonnes résolutions pour cette nouvelle année. Nous attendons, de votre part, que vous assumiez les responsabilités qui vous ont été confiées et que vous avez acceptées, depuis votre nomination en conseil des ministres.

Cependant, nous tenons à vous rassurer Monsieur le Recteur. Comme en 2017 et les années précédentes, les élus du SNUipp-FSU Guyane ne renonceront jamais à faire respecter les droits des collègues qui nous ont accordé leur confiance.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, à notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat du SNUipp-FSU Guyane,

Alexandre Dechavanne